

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 7,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	18 d. au-dessus de 0.	70 deg.	27 pou.	N.-O.	couvert
Midi...	25 d. au-dessus	60 deg.	27 pou.	Idem.	Soleil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi.	Couch.	Phases.		Age.
4 h.	0 h.	7 h.	Nouvelle lune.		6
32 min.	6 min.	19 min.			

Lyon, 7 août 1837.

ELECTIONS MUNICIPALES. — NOMINATION DE M. QUANTIN.

Les électeurs patriotes de la section de l'Hôpital viennent d'obtenir un succès remarquable : nous les en félicitons ; ils ont fait rentrer au conseil municipal un des hommes les plus honorables de notre cité ; ils l'ont ainsi rangé de l'espèce d'ostracisme qu'on avait fait peser sur une autre époque. M. Quantin a été nommé dans la section de l'Hôpital, quoique n'appartenant pas à cette section : les électeurs, dans cette circonstance, ne se sont pas arrêtés à cette considération, si puissante dans notre localité ; les antécédents politiques de M. Quantin, ses lumières, son expérience des affaires, son esprit juste et droit, nous donnent l'assurance qu'ils seront dignement représentés.

En 1834, au moment où Lyon était encore ému par le souvenir des sanglantes journées d'avril, M. Quantin, membre sortant du conseil, ne fut pas réélu : alors, pas plus que maintenant, personne ne méconnaissait ses titres à l'élection, mais ses opinions démocratiques le firent repousser ; aujourd'hui, il doit surtout sa nomination à son patriotisme, car sa candidature était toute politique en raison des circonstances qui l'avaient précédée. Aussi, nous pouvons dire que nous venons d'obtenir dans la section de l'Hôpital un beau succès.

A la vérité, il n'a pas été complet : M. Brossette, qui était également porté par les patriotes, n'a pas été élu, mais il a été appuyé par une forte minorité : le nombre des votants était de 156 et il a obtenu 67 voix. En échouant avec une pareille minorité, on peut hardiment se présenter de nouveau dans la lice.

Nous avons, dans plusieurs circonstances, engagé vivement les électeurs à se rendre aux assemblées ; nous avons surtout adressé nos sollicitations aux citoyens qui veulent être des hommes indépendants et dévoués à la cause populaire : nous les exhortons encore à remplir ce que nous regardons pour eux comme un devoir. Dans la section de l'Hôpital, tous les électeurs patriotes n'ont pas voté, cela est évident. Eh bien ! quinze votants de plus et nos deux candidats triomphaient !

Ayons de la persévérance, marchons avec union, entendons-nous sur les hommes que nous voulons porter, ne dissimulons pas nos votes, et nous pourrions constater encore une défaite des partisans du *statu quo*, et nous aurions enfin dans le conseil municipal une minorité respectable pour défendre les intérêts de notre cité et pour être l'organe de ses vœux et de ses besoins.

La lutte entre le pouvoir exécutif et le principe électoral est de tous les temps, cela doit être : le pouvoir est éternel, les hommes qui l'exercent sont généralement portés à se croire infailibles ; dispensateurs des fonctions publiques, des honneurs, ils ne rencontrent guère autour d'eux que des adulateurs prêts à encenser tous leurs actes. Ils veulent généralement faire prévaloir leurs volontés, faire plier toutes les résistances, courber tous les courages ; mais les citoyens, quand ils ont droit d'intervention dans les affaires publiques, résistent à cette tendance, s'ils sont des conseillers municipaux, des députés qui ont la volonté ferme de soutenir les intérêts populaires, si surtout on les voit soutenir de leur influence les hommes qui sont plus préoccupés des intérêts du pays que de leur personne, oh ! alors force est bien aux gouvernements de réfléchir sur la situation politique qu'ils ont imprimée, force est bien de reconnaître qu'ils ont imprimé aux affaires une direction funeste !

L'opinion publique n'est plus un vain mot ; on l'écrase, on fait droit à ses réclamations, ou, dans le cas contraire, il faut se mettre au-dessus des lois et briser les

organes légaux que les citoyens ont nommés pour les représenter. Croit-on que le gouvernement n'ait pas plus d'une fois songé aux élections démocratiques de Strasbourg, de Clermont, de Grenoble, de Metz ? Croit-on que ces élections ne soient pas la preuve d'un mécontentement général ?

Nous avons encore dans les mains deux armes puissantes et avec lesquelles on peut modifier les institutions qui nous régissent ; nous voulons parler de la presse et de l'élection. Nous savons bien que les lois de septembre garrotent la pensée de l'écrivain dans beaucoup de points ; nous savons bien aussi que les droits électoraux ne sont confiés qu'à un très-petit nombre d'électeurs, que les attributions des conseils municipaux, des conseils de département et même de la chambre des députés sont fort restreintes. Quoi qu'il en soit, nous avons la conviction que le parti patriote peut, par cette voie, arriver à reprendre l'influence qu'il avait en 1830. — C'est cette conviction qui fait que nous engageons si vivement nos amis politiques à se rendre aux assemblées électorales.

Que les patriotes agissent dans toutes les localités, que partout ils fassent sentir leur influence, et ils fourniront la preuve qu'ils forment même la majorité électorale ; partout ils auront des organes légaux de leurs vœux et de leurs besoins, puisque la loi permet aux conseils des départements et aux conseils municipaux d'exprimer des vœux, c'est-à-dire de constater l'état des besoins moraux, matériels et politiques des départements et des communes.

Ainsi, si dans tous les départements nous avions des conseils composés d'hommes éclairés et indépendants, si les municipalités étaient l'expression nette et vraie de l'opinion de chaque cité, il faudrait bien que le corps électoral suivit l'impulsion générale ; car il serait dominé, entraîné par la volonté universelle, alors les idées progressives pourraient triompher.

SECTIONS D'ÉLECTEURS MUNICIPAUX.

La loi du 21 mars 1831 n'a pas indiqué les règles qui doivent être suivies pour la tenue des assemblées d'électeurs municipaux. Une circulaire ministérielle du 11 août suivant recommandait d'y appliquer les formes et les garanties prescrites ou usitées pour les élections des députés. Depuis, trois ordonnances royales des 24 août 1832, 19 mai 1833 et 11 avril 1837, concernant les électeurs de Pontis (Basses-Alpes), d'Issengeaux (Haute-Loire) et de Sérignan (Hérault), ont déclaré que dans le silence de la loi du 21 mars 1831 il y avait lieu de se reporter, dans l'espèce, aux autres lois d'élections.

Ces ordonnances ont donné de la vigueur aux instructions renfermées dans la circulaire précitée et qui recommande d'appliquer aux élections communales les dispositions de la loi du 19 avril 1831.

Le nombre et la limite des sections sont fixés par une ordonnance royale, le conseil municipal entendu.

Jusqu'à présent, il n'a été fait à Lyon, au moment des élections, qu'une liste générale des électeurs communaux.

Cependant, en application de la loi du 19 avril 1831, il serait rationnel de confectionner des listes sectionnaires et de les afficher non-seulement dans l'intérieur des salles, mais extérieurement, pour que chaque citoyen ou chaque électeur pût en prendre connaissance et exercer, s'il y avait lieu, son droit de réclamation contre tout électeur omis ou porté indûment. (Loi du 21 mars 1831, art. 34.)

Ce moyen serait un préservatif contre les erreurs, et si un électeur figurait sur plusieurs listes, on pourrait le faire rayer de celles où il n'aurait pas le droit d'être compris. Par le système mis aujourd'hui en pratique, un électeur ne peut-il pas voter dans la section où il a son principal établissement et dans celle où il a son domicile ? Ne peut-il pas voter aussi dans la section où il possède des propriétés bâties ? Quelle garantie l'administration donne-

les murs de la cité de Lyon, ou transportez-vous plutôt, mais bien avant la nuit, à la porte du théâtre, afin de conquérir une place.

Y a-t-il encore un passage, si étroit qu'il puisse être, dans les rues avoisinant le théâtre ? Peut-on se faire jour sur la place des Terreaux ? Combien faudra-t-il risquer de côtes pour gravir les marches extérieures du théâtre et pénétrer dans la salle ?

Hélas ! il n'y a que trop d'espace dedans et dehors. Dehors le vide, dedans le vide. Race de canuts ! population de vandales ! Pas un fabricant n'a quitté son métier ou son comptoir pour écouter les cygnes ! La salle est déserte, et comme elle est froide ! Le lustre éclaire des montagnes de solitude, comme le soleil sur les hauteurs de la Suisse. Chose affreuse : au parterre, personne ; aux premières, personne ! Chose encore plus affreuse : aux secondes galeries, douze spectateurs ; aux troisièmes, six ; au paradis, un homme malade en bonnet de coton.

Nous nous trompons : aux premières galeries il y avait un homme ; nous l'avons déjà désigné ou plutôt rappelé. Enfin, l'orchestre exécute l'ouverture, et notre spectateur pose son grand chapeau sur l'esplanade des banquettes voisines ; le rideau se lève. Il est inutile de recommander le silence ; les absents sont toujours parfaitement tranquilles.

Saint-Phar entre le premier ; il est habillé en roi ; son manteau de pourpre est brillant comme il y a vingt-cinq ans ; l'or et le brocart en ont été renouvelés ; son diadème resplendit sur sa tête. Il commence à chanter : stupéfaction ! l'incomparable Saint-Phar se fait à peine entendre du souffleur, lui dont la voix serait montée autrefois comme un jet d'eau puissant du

t-elle pour preuve du contraire ? Et si ce fait existait, n'y aurait-il pas violation flagrante de la loi ? Dans un travail d'ordre et sujet à l'investigation des électeurs, il convient d'y apporter toute la publicité possible et de se conformer en tous points aux dispositions de la loi.

Nous croyons devoir poser pour principe cette prescription rigoureuse : les listes des électeurs sectionnaires devraient être affichées extérieurement en même temps que l'arrêté de convocation des élections. Si nous insistons pour que cette formalité soit remplie, c'est qu'en matière électorale, on ne saurait trop faire jouir les citoyens de leurs droits. Les réclamations que nous formulons sont dans les attributions de l'administration qui doit franchement répondre à toutes les questions de bonne foi.

Nous n'hésitons pas à croire que M. le maire de Lyon ne s'empresse de satisfaire à une demande qui intéresse son administration comme elle garantit le droit des électeurs.

J. B.

ELECTIONS MUNICIPALES DE LA SECTION DE L'HOPITAL.

Nombre des votants,	156
Majorité,	79
MM. Donnet a obtenu	86 voix.
Quantin,	81
Brossette,	67
Gardien,	62

Dupasquier, » — Desgaultières, » — Couturier, » — Mulaton, » — Monterde, ».

Voix perdues ou disséminées sur d'autres candidats, 11.

MM. Donnet et Quantin ont été proclamés membres du conseil municipal.

Nous apprenons à l'instant que M. Balme, médecin, est porté candidat par les électeurs patriotes de la section du Lycée. M. Faure-Peulet est appuyé par le *Courrier de Lyon*.

On nous adresse la lettre suivante que nous nous empressons de publier :

Lyon, le 7 août.

Monsieur le Rédacteur,

J'apprends qu'une réunion de quelques électeurs de la section du Lycée a eu lieu dimanche, et que le plus grand nombre des suffrages s'est porté sur M. Soulacroix. Je m'empresse d'établir les faits dans leur vérité, afin que les bons citoyens ne soient pas dupes de la mauvaise parodie jouée par MM. les universitaires.

M. Soulacroix a visité, prié, et enfin réuni les fonctionnaires de son administration, les frères et amis, les professeurs, directeurs, inspecteurs ; chacun de ces messieurs a donné un vote de complaisance. Tel est le secret de la majorité qui s'est dessinée en faveur du recteur de l'académie de Lyon, dont la nomination au conseil municipal serait un scandale.

Il nous faut avant tout des représentants indépendants par position et par caractère, des hommes qui connaissent les intérêts de la cité, des hommes de la localité. Eh bien ! je le demande, quelle fermeté espérer de M. Soulacroix qui n'agit que d'après les inspirations qui lui viennent de la préfecture et de l'archevêché ? quelle confiance accorder à un fonctionnaire qui n'est à Lyon que depuis trois ans, et qui, d'un jour à l'autre, peut être appelé dans une autre ville ? M. Soulacroix sollicite la place d'inspecteur-général de l'université ; s'il est nommé, qui sait quand on songera à son remplacement ? Il est recteur, c'est bien ; mais la place ne fait pas l'homme. Quels services a-t-il rendus ? quels services peut-il rendre ? Possède-t-il quelque chose à Lyon ? Où sont ses travaux, ses œuvres ? Sur-tout, qui est-il ? d'où sort-il ? où va-t-il ? Eh ! je le répète, quelque sévère que puisse paraître ma proposition, la nomination de M. Soulacroix au conseil municipal serait un scandale.

Que les électeurs de la section du Lycée ne manquent donc

creux d'une roche jusqu'aux nues ; sa voix sourde a l'éclat d'une noix qui tombe dans un bonnet de coton ; il s'épuise en roulades cavernueuses ; le malheureux ne peut pas même chanter faux, il ne chante pas du tout. Quand il a fini son grand morceau, arrive Saint-Léon, le beau Saint-Léon, qui jouait le rival préféré. Quand le spectateur de la première galerie le vit entrer en scène, il sortit ses lunettes, les éclaircit, de même qu'il avait débouché une de ses oreilles pour mieux entendre Saint-Phar.

Le beau Saint-Léon avait maigri au-delà de toute expression ; ses jambes étaient deux rotins, ses bras deux joncs, et on soupçonnait ses côtes derrière son tricot, de même qu'on distingue les cercles d'un panier d'osier derrière une toile d'emballage trop tendue. Bref, Saint-Léon avait l'air d'un singe qu'on a condamné au jeûne pendant une longue traversée ; ses gestes raides et maigres complétaient la ressemblance. Lui avait une voix, mais quelle voix ! c'était à envier Saint-Phar qui n'en avait pas depuis longues années. Sa voix était une psalmodie interminable qui lui servait à exprimer toutes les passions de son rôle : la colère c'était ôôôôô, l'amour ôôôôô, l'indignation ôôôôô, le désespoir ôôôôô, — un ô de plus ; son duo avec Saint-Phar fit l'effet de deux convois qui se rencontrent : le convoi du riche, celui où l'on chante, et le convoi du pauvre, celui où l'on ne chante pas.

Un des douze spectateurs de la seconde galerie se levait pour partir, lorsque Surval entra en scène. Surval faisait un rôle de page : un page de cinquante-huit ans ! Oui, le gentil Surval, le divin Surval, le professeur au conservatoire de Bologne.

Surval était devenu si immensément riche, qu'il avait acheté

Souvenirs du théâtre de Lyon.

— Voir le Censeur du 31 juillet et des 4, 5 et 6 août.)

Prix de vingt-cinq ans s'étaient écoulés depuis cette réunion, on se souvenait de celui qui avait fait les honneurs avec tant de brio, et nous l'avons vu se lever au commencement de cette histoire ; il avait encore le même costume, le même chapeau, et les mêmes gants fourrés la balustrade de la galerie. Lorsque la saison fut plus rigoureuse qu'il y avait vingt-cinq ans, le public ne devait pas être moins empressé d'accourir à contempler les artistes extraordinaires que le hasard avait envoyés à Lyon des célèbres artistes du genre lyrique : le comte de Saint-Léon, attaché au théâtre San-Carlo ; l'illustre M. de Saint-Phar, professeur au conservatoire de Bologne ; le suzerain de Saint-Phar, appelé le rossignol français ; l'incomparable M. de Saint-Phar, la majestueuse madame Mazurek, et la reine, la reine de chant, la perle de la voix, Mlle Diamantine. Quelles affiches avaient couvert dès le matin

pas de se présenter mardi 8 août et de repousser un candidat qui ne peut pas les représenter. Qu'ils réunissent leurs voix sur un véritable patriote, sur un homme zélé pour le bien public.

Recevez, etc.

V. PERRIN,
Electeur de la section du Lycée,
rue du Pas-Etroit, n° 5.

ELECTIONS MUNICIPALES DE LA GUILLOTIÈRE.

4^e section. — 195 électeurs. — 81 votants. — 1^{er} tour de scrutin. — Réélus, MM. Fayolle (Louis), propriétaire, 61; Thevenin fils (Jean-Marie), propriétaire, 55; Morel (Jean), marchand de liquides, 53, et Louvier (Jean-Symphorien), 52 voix.

77 votants. — 2^e tour de scrutin. — Nouvel élu, M. André, 67 voix.

5^e section. — 185 électeurs. — 81 votants. — 1^{er} tour de scrutin. — MM. Michel, négociant-propriétaire aux Brotteaux, 66; Ardin, adjoint, réélu, 42.

78 votants. — 2^e tour de scrutin. — MM. Petit, conseiller sortant, 56; Roux, nouvel élu, 42; Verdelet, nouvel élu, 36 voix.

L'instruction de l'affaire relative à l'assassinat de la femme Génin se poursuit avec activité; mais on ne dit pas encore si les coupables ont pu être arrêtés, ou du moins découverts. Dès que le crime fut connu, on se hâta d'aller requérir l'assistance du commissaire de police du quartier, qui ne se trouva point chez lui; en son absence, ce fut M. Vigier, commissaire spécial de police attaché à la préfecture, qui présida aux premières opérations légales, qui rédigea les pièces à l'appui et fit les interrogatoires nécessaires.

Une circonstance assez singulière est la suivante qu'on nous a rapportée, mais que nous n'osons pas garantir, tant elle nous semble étrange et romanesque. On dit qu'un jeune homme du quartier étant allé rejoindre Génin à la pêche, leur conversation tomba sur l'Italie et sur les brigands que l'on lui prête si généralement. On causa de leurs figures sinistres, et, à cette occasion, le jeune homme dit à Génin: « Je viens bien de voir entrer dans votre maison deux particuliers dont la mine ne prévenait pas en leur faveur; ils m'ont presque fait peur. » Il était cinq heures et demie environ lorsque le jeune homme avait vu entrer ces deux individus, et c'est à six heures moins un quart environ que le crime a été commis!

P. S.—Nous apprenons qu'hier dimanche, à huit heures du soir, la police a fait cerner la maison où a été assassinée la malheureuse femme Génin, et s'y est livrée à des perquisitions très-minutieuses. Nous ignorons le résultat de ses recherches, mais nous savons qu'un locataire qui occupe le rez-de-chaussée de cette maison a été arrêté et conduit à la prison du Palais-de-Justice.

Le seul nom de M^{lle} Déjazet sur l'affiche du Gymnase a suffi samedi et dimanche pour attirer à ce théâtre une foule telle que nous n'en avions jamais vue. Les bureaux ont été ouverts à cinq heures et demie. A six heures moins un quart, il ne restait pas la plus petite place vide. M^{lle} Déjazet a joué le rôle de la fermière dans *le Philtre champenois* avec esprit et une sensibilité moqueuse fort divertissante. Elle a été parfaitement secondée par MM. Barqui et Cécilourt, qui ont représenté les deux personnages du paysan et du coiffeur, le premier avec une bêtise, le second avec un aplomb adorables. *La Comtesse du Tonneau* a fourni à l'actrice du Palais-Royal l'occasion de développer toute sa verve de grisette et la fatuité la plus comique.

Elle a recueilli de longs applaudissements dans *la Fiole de Cagliostro* dont elle a admirablement composé et détaillé le rôle principal.

Nous ne concevons pas ce qui a pu pousser M^{lle} Déjazet à prostituer son talent à l'absurdité intitulée: *Sous clé*. Quand il n'y a dans une pièce ni esprit ni données nouvelles, et que cette pièce offre des situations qui frisent l'immoralité, nous ne voyons pas ce qu'une actrice peut en retirer de réputation, et le public de profit et de plaisir.

M^{lle} Déjazet jouera demain mardi, entr'autres pièces, *la Fille de Dominique*, vaudeville en un acte.

Chaque jour semble enlever à notre fabrique de soierie un de ces importants débouchés qui contribuaient si efficacement à sa prospérité. Voici en effet ce qu'on écrit encore de la Hollande:

« Nous devons parler d'une branche importante d'industrie, naturalisée à Liège et qui semble destinée à une grande prospérité, si nous en jugeons par la perfection de ses produits: il s'agit de la fabrique de soieries de M. Duysters; les velours, satins, gros-de-Naples et autres étoffes que l'on tirait ordinairement de Lyon, y sont fabriqués avec une perfection de tissage et de couleurs qui nous a semblé défier toute concurrence, car nous ne parlons qu'après avoir visité cette fabrique dont les produits sont très-recherchés à Bruxelles.

» Jusqu'à présent, la fabrique de M. Duysters n'occupe que 50 métiers; elle sera portée incessamment à 600 et suffira certainement à toute la consommation de la Belgique. »

MAIRIE DE LA VILLE DE LYON.

ELECTIONS COMMUNALES DE 1837.

Section dite du Lycée. — Circonscription de la section.

Partant de l'angle sud-est de la place des Terreaux, prendra le côté gauche de la rue Clermont, de la rue Sirène, de la rue Gentil jusqu'à la rue de la Gerbe, la gauche de cette rue, de la place des Cordeliers, de la rue St-Bonaventure, remontera le Rhône jusqu'à la rue Basseville, prendra la gauche de cette rue, de la rue du Garet, de la rue Lafont jusqu'à l'angle de la place des Terreaux, point de départ.

Le maire de la ville de Lyon a l'honneur de prévenir MM. les électeurs domiciliés dans la circonscription de la section du Lycée, que l'élection pour la nomination de deux membres du conseil municipal, en remplacement de MM. Faure-Péclot et Malmaizet, conseillers sortants en 1837, aura lieu le mardi 8 août prochain, à neuf heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville, dans la grande salle.

Il invite, en conséquence, MM. les électeurs à se rendre à cette assemblée.

MM. les électeurs qui n'ont pas reçu leurs cartes peuvent les retirer à la mairie, bureau des contributions, de dix heures du matin à deux heures après midi.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, Lyon, le 8 août 1837.

Le maire de la ville de Lyon, CHINARD, adjoint.

CORRESPONDANCE ANGLAISE.

Londres, 1^{er} août 1837.

La position exceptionnelle de la capitale, son vaste territoire, son immense population, l'accumulation des forces, des richesses, de l'intelligence, qui s'y concentrent, donnent à ses élections une autorité et une importance dont les réformistes ont droit de s'enorgueillir. Ici, partout où les hustings ont rassemblé les masses, le vœu populaire s'est hautement prononcé en faveur des radicaux, et la vigueur des applaudissements était en proportion de la hardiesse de leurs opinions. Qu'importe, en effet, que vous ayez assez d'argent pour louer les poumons de deux ou trois cents hurleurs, quand il faut comparaître devant dix ou douze mille personnes? Hors de Londres, il n'en est pas ainsi: plus la population s'éclaircit et se dissémine, plus la machine conservatrice joue et roule à son aise, versant à la fois son or, ses menaces, ses calomnies. J'étais curieux de voir par mes yeux une nomination hors de la capitale, et je me rendis hier à Brentford pour assister à cette première opération électorale dans le comté de Middlesex. Brentford est une petite ville joyeuse, animée comme celles qui sont aux barrières de Paris: beaucoup de petits jardins bien verts, beaucoup de maisons de campagne, des boutiques vides, des cabarets encombrés, des rues passablement larges où vous rencontrez, circulant dans un nuage de poussière, des ouvriers ouvriers oisifs, des agents d'élection bavards, des filles publiques et des omnibus: le tout au service des tories, qui couvrent les hommes, les chars et les chevaux de leur ruban bleu-de-ciel, écarlate et jaune-serin! Brentford est le centre de ce comté de Middlesex qui, grâce à son voisinage de Londres, a vu se développer si rapidement sa population et sa richesse, que plus de six mille électeurs nouveaux vont y exercer pour la première fois leur droit de suffrage. Un intérêt particulier s'attache d'ailleurs à cette élection, à cause de M. Joseph Hume, que ses longs services, son zèle infatigable, ses investigations sévères sur toutes les parties du budget, son ardeur contre les abus de l'église, et sa violente attaque contre le duc de Cumberland et les orangistes, ont tellement recommandé à la haine des tories, que nul homme public, O'Connell excepté, n'est honoré autant que lui de leur mépris et de leurs insolences.

A Brentford donc, arrivé avant l'heure, j'entre dans une taverne toute caparponnée d'étendards tories, et mes yeux sont frappés d'innombrables placards, où les noms de Bing et de Hume sont mêlés aux plus scandaleuses accusations: « Hume, l'ennemi des pauvres; Hume, l'ami des bastilles; Hume est un athée; à bas Hume, l'oise de Middlesex! » Pendant que je parcourais ces affiches, entre un homme dont la figure écarlate faisait pâler les rubans tout neufs qui couvraient son chapeau crasseux. « Allons, mes amis, c'est aujourd'hui le jour, s'écrie-t-il d'une voix tonnante et en s'adressant à une bande de chenapans qui buvaient là gratis; vous avez déjeuné, n'est-ce pas? et bu pas mal, je suppose!... Allons, encore un verre de gin à Tom, et sans eau surtout. — Et à moi donc aussi, un verre, s'il vous plaît, répond un autre à moitié ivre. — A toi, John? tu en as déjà tant pris que tu ne pourras plus pousser un hurra tout-à-l'heure. — Pour le hurra, c'est possible. Il n'y a que la bière qui soit bonne pour le hurra: c'est si doux la bière; mais pour les grooms, vive le gin! réplique John, en trébuchant et en faisant entendre un effroyable grognement du fond de son coffre, doublé de thérè-bentine. — Bravo! c'est bien ça! mais l'ennemi va venir en force tout-à-l'heure; il faut lui tenir tête. — Oh! oui; buvons encore du rhum, s'il vous plaît! — A moi du gin! Le tumulte était à son comble, lorsqu'une femme, placée derrière, s'écrie: « Est-ce qu'il n'y a rien pour les ladys? je m'enroue depuis une heure à crier hurra pour Wood!... — Donnez-moi un pot de porter pour la rafraîchir. — Du porter! arrière (away)! — Allons, mettez vos lèvres à ce verre, » lui dit un des bandits en lui présentant je ne sais quelle liqueur fumante, et comme la vieille femme engloutissait presque le contenu avec le contenu, « Goddemp! s'écrie-t-il, il n'y a pas de danger

par amour. Exprès pour lui on avait fait trois opéras, tant grands que comiques, où il avait l'occasion de s'exalter, de se tordre et d'écumer avec infiniment de naturel et de bon ton. Véritablement il avait réussi dans ce genre il y avait vingt-cinq ans.

Il s'avance vers la rampe, espèce de digue qui séparait la glace de la salle de l'eau froide de la scène, et il entama son superbe morceau de folie. Le spectateur de la première galerie, le mécène de nos artistes, fit un mouvement de curiosité en voyant Destival prêt à chanter; en son honneur, il retira le second flocon de coton dont son oreille droite était garnie.

Destival commença. Rien de plus étrangement contradictoire avec son rôle que sa manière de le rendre. Sa folie était si calme qu'on ne s'en apercevait pas le moins du monde. Il était parfaitement guéri. Il eut beau lever les bras, ouvrir la bouche, batifoler, il parut parfaitement sain, et nul n'aurait su qu'il remplissait un rôle de fou dans la pièce, si l'affiche ne l'eût dit. Il joua en vieillard bonhôte, qui n'a ni amour ni folie, entièrement revenu des extravagances de la jeunesse.

Que de réflexions sensées circulèrent alors dans la tête de notre spectateur qui ne fut pas plus divinement émerveillé du talent de Savigny, autre fantôme qui, par une espèce de privilège funeste, était resté jeune, pour ainsi dire, au milieu de toutes ces décrépitudes hurlantes! Mais la jeunesse de Savigny était plus désastreuse encore que la vieillesse de ses camarades. A force de momification, il était redevenu gentil, comme ces rois d'Egypte embaumés qui finissent par se raccourcir au point de tenir dans un sarcophage d'enfant. Il était léger parce qu'il n'avait plus de chair, et ses cheveux n'étaient pas blancs parce

que celle-là boive jamais la Tamise! Sur quoi, l'homme d'ale, dit à voix basse au garçon: « J'espère que ce gentleman est un de nos bons amis. — Je n'en sais vraiment rien, » pond celui-ci; il a plutôt l'air d'un étranger. — Oh! oui, quelque Franch dog (chien de Français). Dans ce cas, faites-le pour sa bière; entendez-vous? »

Préparé par cet aimable prologue, je me rendis aux hustings où déjà les shérifs étaient arrivés. La cavalcade des conservateurs se faisait jour au même moment. Des affiches et des bannières cune de celles des élections de Londres; deux magnifiques pages, dans lesquels MM. Wood et Pownall, les candidats tories, étaient accompagnés par quelques anciens membres du cabinet; puis un nombre considérable de jeunes gens à cheval, agitaient leurs chapeaux pour exciter la foule à crier. Cette foule ou plusieurs autres bandes semblables à celle dont je vous ai fait le portrait avaient déjà pris place, ne manqua pas de voter, et dès ce moment il fut évident pour moi que les radicaux étaient en minorité. M. Bing survint bientôt dans la rature, traînée par quelques chevaux et suivie de quelques anciens membres du parlement. C'est un whig pur, un ancien de Fox, de Grey, mais qui s'est arrêté parce que l'intelligence des jarrets lui ont manqué à la fois sur cette route du progrès où ses illustres amis avaient conduit la nation. Son caractère est, du reste, au-dessus de toute attaque; sa fortune considérable, et il en emploie la plus grande partie à des œuvres de charité. Aussi, à la vue de ce brave homme, je ne pourrais m'empêcher de désirer pour lui le calme et l'obscurité d'une paisible, et je souffrais de voir cette vieillesse épuisée, cette affaiblie, se commettre encore dans ces luttes où les plus robustes tempéraments ont peine à soutenir la fatigue du combat. Trop fidèles au mot d'ordre qu'ils avaient reçu, les soldats brigades de cette légion dégoûtante n'ont eu aucun respect pour ce pauvre vétéran; à peine a-t-il eu ouvert la bouche, que sa voix a été étouffée par les sifflets et les raques murmures. Mais vain on aurait espéré entendre là quelques-uns de ces sarcasmes ou violents ou spirituels qui témoignent que le peuple est bête, qu'il joue son franc jeu et donne carrière à ses propres sentiments. Des hurlements sauvages et continuels, pas une raillerie; rien que ce cri: Off! off! (allez-vous-en)!

Joseph Hume, cet enfant gâté des turbulents meetings à Londres, n'a pas été plus heureux que son collègue à Brentford. Arrivé un peu tard, dans un équipage fort modeste, avait pourtant auprès de lui un des hommes les plus honorables et les plus honorés de l'Angleterre, le savant Warburton qui a vainement essayé de se faire entendre de ces radicaux. Hume, dont la poitrine est taillée pour ces luttes de pour et contre, en plein air, a quelquefois dominé le tumulte, et, malgré les tories, on n'a pu s'empêcher de rire et d'applaudir, lorsqu'il s'est écrié qu'il était fier d'avoir dénoncé à la chambre des communes l'infâme conspiration orangiste et son digne chef, le duc de Cumberland. En ce moment, on a vu s'élever tout-coup un mannequin à grosses moustaches, qui saluait l'orateur. « Parbleu! a-t-il repris, je suis bien aise de voir ce manant ainsi pendu. » Après ce mot, les huées ont recommencé les tories assis sur les hustings donnaient eux-mêmes le signal et n'étaient pas les moins intrépides dans cet horrible tapage. Les magistrats se sont inutilement interposés. Dieu sait quels excès se seraient terminés ces fureurs, si la pluie, tombant par torrents, n'avait enfin dissipé une partie de cette assistance; les plus ardents et les plus bruyants allaient partir lorsque j'ai reconnu, sur les derrières, mon homme du cabinet qui ralliait les infidèles à grand renfort de coups de poing. Est resté, en effet, assez de maraudeurs pour que le shérif ait été obligé de déclarer que la nomination du peuple (quel qu'il soit!) était en faveur des deux candidats tories. Bientôt après, de longues files de voitures ramenaient à Londres les électeurs du comté qui étaient venus pour écouter les deux réformistes et qui exprimaient leur indignation contre les indignes moyens employés par leurs adversaires, pour les empêcher d'être entendus. Aucun d'eux ne doutait que le scrutin ne réparât la justice qui venait d'être faite à Bing et à Hume. « Une chambre des communes sans Hume! disait l'un d'eux; j'aimerais mieux un dîner sans rost-beef! » Le scrutin commence seulement après-de main, et j'ai bien peur que les conservateurs ne le portent encore ici. En tout cas, la bataille sera chaude, car le ministère appuie très-vivement les deux réformistes.

Ne demandez pas autre chose à la politique anglaise que de nouvelles élections. Les nouvelles d'Espagne passent inaperçues: celles de Portugal ont eu à peine quelque retentissement. L'opinion tout entière est absorbée par le spectacle de cette lutte intérieure dont l'issue pourtant était prévue et aurait été écrite d'avance. Plus de 300 membres ont été élus jusqu'à présent. Quelle force nouvelle le ministère y trouve-t-il? Aucune. Quel avantage en ont retiré les tories? Aucun. Les pertes et les gains se balancent, et il devient chaque jour plus incertain si le résultat définitif n'affaiblira pas encore la majorité déjà si flottante et si faible de la dernière chambre. Telle est la coalition inévitable entre ces deux fractions de l'aristocratie qui combattent aujourd'hui sous des masques différents, mais, au fond, pour le même intérêt. Peu importent les noms qui consacreront cette alliance: ce qu'il y a de certain

qu'il n'avait plus de cheveux. Ses joues étaient lisses comme celles d'un squelette. C'était un centenaire adolescent.

Place à Mme Mazureck! entendit-on crier dans les confuses par six domestiques aux armes de cette actrice et portant sa longue queue de reine. Place! place! Mme Mazureck avait des airs mes: elle avait donné son cœur et sa main à un prince valaque à condition qu'il ne l'empêcherait jamais de se livrer au culte de Melpomène. Le prince valaque l'avait permis. Il eut tout au bien fait de donner une constitution à ses sujets. Bref, Mme Mazureck était encore, il faut le dire, une superbe femme, et elle comme de la cire vierge, potelée comme un poupon, et rieuse comme un faisan. Mais, par fierté sans doute, Mme Mazureck ne chantait plus: elle causait bien. Madame la princesse préoccupa beaucoup celui à qui elle avait permis qu'on raccourcisse sa queue, l'histoire du conseiller de Dresde. Il y a vingt-cinq ans, l'histoire du conseiller de Dresde. Sans dire qu'elle en avait hérité depuis long-temps. Maintes fois Mme la princesse Mazureck ne se vieillissait plus, il est probable que la ruse eût été un pléonasme.

Enfin, au troisième acte, au plus désiré de tous par les deux personnes de la seconde galerie, les six de la troisième galerie le malade du paradis, et aussi par notre observateur du balcon à ce bienheureux troisième acte, se montra le joyau de la scène, le bijou du théâtre, la perle de tous les temps lyriques, le diamant du monde, la belle Diamantine.

Notre observateur se penche sur la galerie pour mieux voir pour mieux entendre. Diamantine, cette perle inappréciable, avait soixante ans. Elle jouait un rôle de jeune bergère. La bergère avait du rouge sur le nez comme les moutons du Bugey sur le menton, aux tempes et sur les bras; sur ses épaules

en Italie la propriété du prince Fioramondo, si renommée pour ses eaux, ses promenades, sa galerie de tableaux et ses statues. Surval quittait tout cela, ses douces retraites et ses vassaux qui l'aimaient, pour venir jouer à Lyon un rôle de page dans un vilain opéra, lui vieux, nous ne dirons pas sans voix comme Saint-Phar, ou avec une mauvaise voix comme Saint-Léon, mais, l'infortuné! avec deux voix. Surval chantait avec deux voix: avec son nez et avec sa bouche; et si bien que souvent, lorsque la voix de la bouche ne retentissait plus, celle du nez se prolongeait encore et exécutait une partition inédite.

C'est entre ces trois artistes que le premier acte de l'opéra fut joué, et l'on imagine comment. Dans l'entr'acte, le froid fut encore plus sensible, s'il est permis de le dire, qu'avant le lever du rideau. Il y avait de quoi s'étonner que les violons ne se fendissent pas dans leur étuis. Cependant, comme dirait un écrivain épique, cependant le rideau se perdit lentement dans les frises, et le second acte commença.

A la première scène, Destival devait chanter son grand morceau, un morceau auquel il était d'habitude de rapporter l'origine de son immense réputation. Ce grand morceau avait valu à Destival des médailles à Paris, des couronnes de lierre en Allemagne et des guinées à Londres; il avait fait le tour du monde: malheureusement il en était revenu, et nous allons savoir comment.

On sait que, lorsqu'un acteur rend avec quelque supériorité une manière de crier une note ou de passer sa main dans ses cheveux, les auteurs écrivent pendant dix ans des pièces pour lui faciliter les moyens de jeter sa note ou d'ébouriffer sa perouque. C'est de l'art intime. Destival excellait à jouer les fous

sont ici depuis hier. Ils comptent partir lundi pour Madrid.
P. S. — On assure que les carlistes sont à Belchite.

— Le gouvernement a reçu une dépêche télégraphique qui annonce que le général Espartero, à la tête des troupes réunies d'Oraa et de Buerens, a attaqué le prétendant dans les environs de Cantavieja et l'a rejeté sur la ligne de l'Ebre, après lui avoir fait éprouver des pertes immenses.

Bulletin Judiciaire.

JURIDICTION CRIMINELLE.

Edouard S..., jeune fashionable de 18 ans, comparait devant la police correctionnelle à la requête du sieur N..., répétiteur et maître d'études dans une des bonnes institutions de Paris, d'où Edouard est sorti l'année dernière après y avoir fait toutes ses classes.

Le sieur N..., qui s'est porté partie civile, rapporte ainsi les faits dont il a à se plaindre :

Depuis le mois d'août dernier, époque à laquelle M. Edouard quitta la pension, je n'avais plus entendu parler de ce jeune homme, lorsqu'il y a près de deux mois je le rencontre dans le jardin du Luxembourg. Il s'approche de moi et me dit brusquement : « Ah! vous voilà, monsieur! je suis bien aise de vous voir. » Malgré le ton singulier dont il me dit cela, je crois qu'effectivement il est flatté de me rencontrer : je vois souvent quelques-uns de mes anciens élèves, et j'ose dire qu'ils m'honorent de leur estime et de leur affection. Je lui réponds donc : « Ah! c'est vous, jeune homme! Eh bien! voyons, qu'est-ce que nous faisons? Sommes-nous devenu plus raisonnable? — Il ne s'agit pas de cela, me répond-il; maintenant que vous n'êtes plus mon *pion*, je suis bien aise de vous dire que vous êtes un vieux cuistre, un rat pelé, et j'espère que vous me rendrez raison de tous les *pensums* et de toutes les *retenues* que vous m'avez infligées injustement. — Comment! m'écriai-je, vous rendre raison! qu'entendez-vous par là? — Parbleu! me dit-il, c'est assez clair! j'entends que vous allez vous battre avec moi. — Vous voulez plaisanter, M. Edouard! — Je n'en ai nullement envie, suivez-moi. — Permettez donc, s'il me fallait tirer l'épée avec tous les élèves que j'ai punis, j'aurais trop à faire. — Ainsi, vous me refusez? — Très-positivement; je ne suis pas ferrailleur, moi, et je suis tout-à-fait comme J.-J. Rousseau, j'ai horreur des duels. »

En effet, messieurs, vous devez tous avoir présentes à l'esprit les pages sublimes que l'illustre auteur de la *Nouvelle Héloïse* a écrites contre l'atroce manie du duel, avec une encre que j'oserais qualifier de sympathique. Vous croyez peut-être qu'à l'exposé de mes principes, ce jeune cannibale va me laisser tranquille; pas du tout, messieurs : il me saisit par le collet de ma redingote, et il me dit d'une voix sombre : « Vous vous battez, ou vous direz pourquoi. — Parbleu! je vous l'ai dit : pourquoi? parce que je n'aime pas le duel; je ne me suis jamais battu, et je ne commencerai pas avec vous qui, au collège, étiez le meilleur élève de M. Grisier. — Monsieur, s'écria-t-il, vos principes sont absurdes. — C'est possible, mais j'y tiens; ils sont conservateurs et les vôtres sont subversifs. » Enfin, voyant que je suis bien déterminé à ne pas me mesurer avec lui, il m'applique les deux plus beaux soufflets qui aient jamais été

donnés par une main et reçus par une joue. Après cette horrible voie de fait, il me dit : « J'espère que vous vous battrez, maintenant! — Moins que jamais, monsieur; mais je vous mènerai sur un autre terrain que celui où vous voulez me conduire. Le terrain auquel je faisais allusion, messieurs, c'était votre tribunal. Sur ce terrain-là, du moins, c'est toujours le bon droit qui triomphe, et une injure se lave sans qu'il y ait mort d'homme. J'espère que vous approuverez ma conduite. »

M. le président : Certainement... (Au prévenu.) Les voies de fait auxquelles vous vous êtes porté sont toujours répréhensibles; mais elles le sont surtout exercées envers un homme beaucoup plus âgé que vous et qui a été votre professeur.

Le prévenu : Il n'a jamais été professeur; il était chien de cour, et rien de plus.

M. le président : Vous devez vous exprimer ici d'une manière plus convenable.

Le prévenu : C'est ainsi que cela s'appelle au collège.

M. le président : Vous n'êtes point ici au collège... Convenez-vous des faits allégués par le plaignant?

Le prévenu : Oui, monsieur.

M. le président : Ainsi, sans provocation aucune, vous avez frappé un homme que tout vous ordonnait de respecter.

Le prévenu : Je lui en voulais depuis long-temps.

M. le président : Pour quel motif?

Le prévenu : A cause des injustices qu'il a commises envers moi au collège.

M. le président : Le tribunal peut apprécier par les faits de la cause si vous étiez un écolier bien soumis... (Au plaignant.) Demandez-vous des dommages-intérêts?

Le plaignant : Non, monsieur... Quelques jours de retenue..., je veux dire de prison, me satisferront complètement.

Le tribunal condamne Edouard à cinq jours de prison, à cent francs d'amende et aux dépens pour tous dommages-intérêts.

Au moment où la question des *Bibliothèques administratives, cantonales et communales* préoccupe tous les esprits, que dans les chambres, dans les conseils généraux et les conseils d'arrondissement, on ne parle que de leur utilité et de la nécessité de pourvoir dès à présent et peu à peu à leur établissement, c'est pour nous un devoir de signaler aux maires et conseillers-général et d'arrondissement, les conditions avantageuses proposées aux communes par les éditeurs du *Bulletin annoté des lois* (1), l'ouvrage fondamental de toute bibliothèque administrative. Voulant se prêter aux besoins et aux faibles ressources des communes, M. Paul Dupont vient d'adresser aux conseils-général une lettre dont nous croyons devoir porter le passage suivant à la connaissance de MM. les maires :

« Jaloux de seconder, autant qu'il est en nous, les efforts des communes rurales qui manifesteront l'intention de souscrire, je m'empresse de vous faire connaître que nous prenons l'engagement de les faire jouir des avantages suivants :

» 1^o Le *Bulletin annoté des lois* sera cartonné et placé dans une bibliothèque fermant à clé ;

» 2^o Chaque bibliothèque portera le nom de la commune, au

(1) On souscrit à Paris, chez M. Paul Dupont, rue de Grenelle-St-Honoré, n° 33. — La première partie (lois antérieures au Bulletin du gouvernement) de 1789 à l'an II, 5 vol. in-8°, 25 fr., et franco 30 fr. — L'ouvrage complet de 1789 à 1830, 16 vol. in-8°, 80 fr., et franco 96 fr.

moyen d'une inscription peinte sur le fronton, avec ces mots : *Bulletin des lois de la commune de...*

» 3^o Le prix (frais de transport compris) sera réduit à 100 francs ;

» 4^o Il sera accordé pour le paiement un terme de cinq années, ce qui réduira chaque paiement annuel à 20 francs.

Cette proposition, qui facilite beaucoup aux communes l'acquisition d'un ouvrage qui doit devenir la base des bibliothèques administratives, sera certainement un grand acheminement vers cette importante fondation.

AVIS.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 août, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

AVIS.

D'après les nombreuses demandes qui ont été faites, l'administration vient de décider Mlle Déjazet à retarder son départ et à jouer demain mardi 8 août, pour la clôture définitive et sans aucune remise, la *Fille de Dominique*, vaudeville en un acte.

L'affiche du jour annoncera la composition du spectacle.

GRAND-THÉÂTRE.

Lundi 6 août 1837. — Treizième représentation de M. Nourrit. — Les HUGUENOTS, grand-opéra. — On commencera à sept heures.

GYMNASE-LYONNAIS.

Lundi 7 août 1837. — 1^o LA SAVONNETTE IMPÉRIALE, vaud. — 2^o GASPARD, drame. — On commencera à six heures 1/2.

Bourse de Paris du 5 août 1837.

La rente a varié de 10 c. à Tortoni. On était 79 12 1/2. Dès l'ouverture, le cours s'était élevé à 79 15; mais le parquet a laissé tomber le cours; à fermé à 79 5.

L'actif est resté 22 avec tendance à la hausse.

Les chemins de fer sans fortes variations et peu d'affaires.

Cinq pour cent	110 55	110 55	110 55	110 55
— fin courant	110 70	110 70	110 70	110 70
Quatre pour cent	101			
Trois pour cent	79 50	79 50	79 50	79 50
— fin courant	79 45	79 50	79 45	79 50
Rentes de Naples	96 55	96 75	96 55	96 75
— fin courant	96 95	96 95	96 95	96 95
Actions de la Banque	2415			
Caisse hypothécaire	1200			
Quatre Canaux	1197 50			
Emprunt d'Haiti	510			

ANÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE

De Ch. SAVY jeune,

QUAI DES CÉLESTINS, N° 49

NOUVELLES PUBLICATIONS.

Calcul fait des Pieds de fer suivant leur épaisseur et largeur, réduit au Poids, par M. Bablot. — Revu et corrigé avec soin, et augmenté du Tarif du Fer rond suivant son diamètre, ouvrage très-utile aux Serruriers, Maîtres de forges, Marchands de fer. — 4^e édition, 1 vol. in-12. — Paris 1837. — Prix : 3 fr. 50 c.

Nouveau Formulaire des Praticiens, contenant les Formules des Hôpitaux civils et militaires de Paris, de la France et de l'étranger; suivi des Secours à donner aux Asphyxiés et aux Empoisonnés; et précédé d'un Mémoire thérapeutique, par F. Foy, docteur en médecine, pharmacien en chef de l'hôpital de l'Oursine. — 2^e édition, revue et considérablement augmentée. — 1 vol. in-18. — Paris 1837. — Prix : 3 fr. 50 c. (2926)

ANNONCES JUDICIAIRES.

ÉTUDE DE M^o PIGNARD, AVOUÉ A LYON, RUE ST-JEAN, N° 27.

Adjudication définitive, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, du samedi douze août mil huit cent trente-sept, à onze heures du matin, et en un seul lot, des immeubles saisis et vendus par expropriation forcée au préjudice de César Faure, propriétaire et moulinier à Nuelles (Rhône), situés en cette commune de Nuelles, et consistant en plusieurs corps de bâtiments, moulins à moudre le blé, et tous les agrès, meules et ustensiles, et un fonds en nature de pré, terres, pièce d'eau ou étang, chaussée ou canal, de la contenance totale de deux hectares vingt-sept ares quatre-vingt-sept centiares (soit dix-huit bicherées lyonnaises.)

S'adresser, pour de plus amples renseignements, audit M^o Pignard. (2907)

(2923) Mardi huit août mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, il sera procédé, sur la place des Bernardines de cette ville, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente d'objets saisis, qui consistent en deux moulins de mpulnage à soie, doubloirs, banques à dévider la soie, horloge, poêle en fonte, chaises, tables, commodes, secrétaire, bois de lit, et autres objets.

Le tout au comptant.

Signé DÉRIEUX.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

VENTE VOLONTAIRE, AUX ENCHÈRES,

Des bains des Deux-Ponts, situés aux Brotteaux, cours Bourbon.

Le jeudi dix-sept août mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, pardevant M^o Quantin, notaire à Lyon, et en son étude sise quai St-Antoine, n° 11, au 1^{er} étage, il sera procédé à la vente volontaire et aux enchères de l'établissement des bains dit des Deux-Ponts, sis aux Brotteaux, cours Bourbon, à l'angle de la rue d'Orléans; ensemble de tous objets mobiliers composant ledit établissement, ou servant à son exploitation.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^o Quantin, notaire, comme aussi pour traiter de gré à gré avant le jour de la vente. (2917)

ÉTUDE DE M^o ROSIER, NOTAIRE A LYON, RUE ST-CÔME, N° 4.

A VENDRE ou A ÉCHANGER contre une maison à Lyon.

Un beau domaine situé à trois lieues de Lyon, dans le canton de Neuville-sur-Saône, composé d'une belle maison de maître, de bâtiments d'exploitation, vaste cour, pièce d'eau, jardin, vignes, prés et bois, de la contenance ensemble d'environ 80 bicherées.

Le propriétaire du domaine donnerait, au besoin, un retour de 50 à 60,000 fr.

A PLACER. — Divers capitaux à dettes à jour, depuis 500 jusqu'à 200,000 fr. et au-dessus. (2819)

ANNONCES DIVERSES.

(2924)

AVIS.

M. Thébaud, avocat et ancien AVOUÉ, prévient MM. les négociants et commerçants que le grand concours d'affaires force de négliger leurs RECOUVREMENTS, qu'ils trouveront en lui, moyennant une remise légère et proportionnelle, un intermédiaire utile pour effectuer leurs rentrées.

Il pourra même, en sa qualité d'avocat, plaider devant tous tribunaux, à l'effet des poursuites dirigées dans l'intérêt des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

S'adresser au bureau de l'agence, rue Ecorcheboeuf, n° 17, à l'entresol.

MALADIES SECRÈTES,

Récemment, anciennes et réputées incurables,

Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaud, de Montpellier. Prix : 10 fr. le flacon avec l'instruction. Un flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement le plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (1667)

(2749) DRAGÉES ÉGYPTIENNES du docteur DELARUE : elles sont souveraines contre les glaires; elles purgent doucement sans irriter, chassent les vents, détruisent la constipation, fortifient l'estomac sans l'irriter, préviennent l'apoplexie, etc. — Bien supérieures aux pilules dites *stomachiques* et autres, elles sont aujourd'hui prescrites de préférence par les meilleurs médecins. — Prix : 3 f. la demi-boîte, et 5 fr. la grande. — Le dépôt est chez Borelly, pharmacien, place de la Préfecture, 13, à Lyon. — On délivre, en même temps, une instruction détaillée.

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officielles, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (2886)

(2184) PHARMACIE DES CÉLESTINS.

Les expériences concluantes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au *Bulletin des lois* (5 août et 1^{er} novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages du

SIROP DE JOHNSON

Qui guérit les PALPITATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES.

1, rue Caumartin, à Paris, et dans chaque ville.

DÉPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE DE QUET est avantageusement connu, depuis nombre d'années, pour la guérison des maladies secrètes récentes ou invétérées, des dartres et autres maladies de la peau.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-sec, n° 31, ou dans ses dépôts. (Consultations gratuites.) (2683)